

Solidarité!

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°4 - avril/mai 2004



Belgique

Bruxelles: Meeting contre la criminalisation des mouvements sociaux.

Le 23 avril 2004 un an jour pour jour après la répression de la manifestation de Steenokkerzeel, un meeting s'est tenu à l'Espace Marx à l'initiative du Comité des plaignants du 23 février 2003 pour dénoncer la criminalisation des luttes.

Pour rappel, le 23 février 2003, plusieurs centaines de personnes rassemblées devant le centre fermé de Steenokkerzeel, pour protester contre l'enfermement des étrangers, 'rendre visible ce qu'ils veulent garder invisible', et témoigner leur solidarité avec tous ceux qui se trouvent derrière les barreaux pour avoir cherché une vie meilleure dans notre pays. Ce rassemblement pacifique fut réprimé brutalement par les forces de l'ordre. Tous les manifestants arrivant au lieu du rendez-vous, en ce compris les familles avec enfants et les journalistes munis d'une carte de presse, étaient sommés de montrer leurs papiers. Le fichage des identités fut systématique. Des photos et des films des manifestants furent pris avant le début de l'action par différents policiers en civil, dans des voitures banalisées. Pendant le cortège, les provocations policières ont été nombreuses. Malheureusement, elles se sont terminées de façon assez grave. A l'issue d'une violente charge policière, que rien ne justifiait, deux personnes ont été blessées par les jets d'une autopompe qui se trouvait à deux ou trois mètres du cortège. Une des deux personnes a été sérieusement atteinte à l'oeil droit.

Ce qui s'est passé lors de cette manifestation n'est qu'un exemple de ce qui arrive, de plus en plus souvent, au cours des manifestations. Rappelons la répression des rassemblements lors du sommet européen à Bruxelles en 2001, celle des travailleurs de Clabecq, de la manifestation devant l'ambassade américaine l'année passée, du trainstopping contre le transit d'armes américaines par le territoire belge à Melsele, etc.

Les lois répressives belges, ainsi que les différentes mesures européennes et internationales appliquées aujourd'hui par plusieurs pays dont la Belgique, ont pour but, sous le couvert de la nouvelle lutte contre le terrorisme, de contrôler, surveiller, poursuivre et condamner les militants ou les simples personnes qui contestent le système ou simplement la politique gouvernementale.

Plusieurs personnes qui se trouvaient le 23 février 2003 devant Steenokkerzeel, ont décidé de porter plainte contre X, pour les actes anti-démocratiques de fichage et pour les coups et

blessures occasionnés par les forces de l'ordre. Conscients que c'est par la mobilisation que cette question doit être portée, les plaignants ont souhaité l'utilisation de cette voie pour, à nouveau, rendre visibles ces actes de répression et de criminalisation.

Une soixantaine de personnes a assisté au meeting où le Secours Rouge/APAPC avait assuré une présence importante (un de ses membres fait d'ailleurs partie du Comité des plaignants). Le meeting, prolongé d'un débat, s'est accompagné de la projection d'un reportage sur la manifestation du 23 février, du film Carlo Giuliani, Raggazo, et d'un concert du groupe Rions Noir. Les bénéfices de la soirée ont été en partie reversés au comité des plaignants pour les frais de justice.

Encore plus de flics!

Fin mars, le 'superconseil' des ministres du Lambermont, consacré à la sécurité et à la justice, a pris une série de mesures destinées à renforcer la police, et particulièrement les polices zonales.

Alors que l'accord gouvernemental prévoyait 2.500 policiers supplémentaires sur le terrain, ce seront finalement 3.232 policiers qui viendront renforcer les zones de police d'ici 2007, dont 1.015 pour cette année. Il s'agit pour l'essentiel de glissements entre services, de réorganisation interne (des policiers seront déchargés du travail administratif pour pouvoir se consacrer aux seules tâches répressives, les compétences des auxiliaires de police seront étendues).

Un corps d'intervention de 700 policiers fédéraux est créé pour épauler à la demande les polices zonales et un corps de sécurité de 410 policiers sera créé pour soulager les polices zonales de certaines tâches (comme le transfert de détenus des prisons vers les palais de justice).

Le gouvernement a décidé de renforcer la police technique et scientifique. Une équipe spécialisée de vingt experts sera formée au niveau national; elle aura compétence sur l'ensemble du territoire et sera chargée des affaires les plus complexes. Quant aux 27 laboratoires d'arrondissement, ils bénéficieront de l'engagement d'une centaine de nouveaux collaborateurs.

Il en coûtera 23,13 millions d'euros pour l'année 2004; 41,69 pour 2005; 54,22 pour 2006 et 8,89 pour 2007. Total: 127,93 millions d'euros.

Vottem: Manifestation devant le centre de détention.

Ce dimanche 28 mars, près de 700 manifestants ont manifesté sur les hauteurs de Liège contre le centre de détention pour étrangers de Vottem et contre la politique d'asile de l'Europe forteresse. Avaient répondu à l'appel un grand nombre d'associations liégeoises et bruxelloises ainsi que des groupes venant de Flandre comme le VAK (comité d'action pour les réfugiés). Les manifestants se sont rassemblés dans un premier temps à l'enclos des fusillés, proche de la Citadelle, pour ensuite marcher de la Citadelle au centre de Vottem. Ensuite, ils ont occupé la rue qui longe le centre. Ils ont crié, communiqué avec les prisonniers, tambouriné sur la porte blindée du centre et fait des graffitis. Vers la fin, un petit groupe est même parvenu à franchir le premier grillage en se faufilant sous la porte d'entrée. A signaler: les manifestants qui sont venus en train ont été encadrés par des rangées de policiers en sortant du train et des contrôles policiers avaient lieu autour du centre avant le début de la manifestation.

Raquel et Luis une nouvelle fois menacés d'extradition.

Sachant, comme tous les basques, qu'être soupçonné de soutenir ETA implique emprisonnement et tortures, Raquel Garcia et Luis Moreno ont quitté le Pays Basque en 1992 après la perquisition de leur domicile, en leur absence, par la Garde Civile dans le cadre d'une opération contre ETA.

47 personnes avaient été arrêtées dans cette opération, et 37 d'entre elles ont déclaré avoir été torturées (l'un d'entre eux avait même dû être hospitalisé). L'une d'elles, membre présumé d'un commando d'ETA, Juan Ramon Rojo, les a reconnus sur un album photographique lors d'un interrogatoire de police. Mais Juan Ramon Rojo est revenu sur ses 'aveux' en expliquant qu'on les lui avait extorqués sous la torture: on l'avait battu et on lui avait appliqué des décharges électriques sur les testicules et les jambes. Juan Ramon Rojo a été examiné par un médecin légiste qui a constaté les traces des tortures dénoncées. Cela n'empêche nullement la justice espagnole de considérer ce témoignage comme tout à fait valable, et de formuler sur cette seule base une demande d'extradition pour 'appartenance à bande armée'.

La demande d'extradition est entièrement fondée sur cet 'aveu' extorqué par la torture et sur lequel son auteur est revenu. Il n'existe aucun élément qui lie Raquel et Luis à ETA. Ils nient un tel lien.

Raquel et Luis ont été arrêtés une première fois en Belgique en 1993, mais une campagne de solidarité a fait en sorte que la Belgique ne les a pas remis à la justice espagnole. Raquel et Luis sont arrêtés une seconde fois en 1996, suite à une nouvelle demande d'extradition basée sur le même dossier. Une nouvelle fois une réponse négative fut apportée à la demande d'extradition, puisque aucun nouvel élément n'avait été apporté depuis 1993.

Le mandat d'arrêt européen figure parmi les initiatives répressives prises à l'échelon européen après le 11 septembre 2001. Le mandat d'arrêt européen s'applique au 'terrorisme', à la participation à une organisation criminelle, à la traite des êtres humains, à la corruption, à la fraude et au trafic d'armes.

Il remplace depuis le premier janvier 2004 l'ancienne procédure normale d'extradition. L'extradition n'était envisageable auparavant que si le fait poursuivi constituait un délit et dans le pays qui demandait l'extradition, et dans le pays à qui cette demande était formulée. Ce n'est plus le cas avec le nouveau mandat européen. Il suffit que le comportement mis en cause constitue une infraction dans le pays demandeur. Différents mécanismes de contrôle tempéraient l'ancienne procédure d'extradition. C'était au pouvoir politique que revenait la décision de procéder à une extradition ou de refuser une demande. Le nouveau mandat d'arrêt européen supprime cette possibilité, ainsi que le contrôle exercé par les juridictions administratives.

C'est sur base de ce nouvel outil répressif que pour la troisième fois, l'Etat espagnol a demandé le 25 mars l'extradition de Raquel et Luis, provoquant une troisième arrestation par la police belge. Celle-ci n'a pas eu à déployer beaucoup d'efforts: Raquel et Luis vivent ici depuis 1992 une vie normale et publique. Ils ont la nationalité belge depuis 2001. Le 30 mars, la demande d'extradition a été refusée, Raquel et Luis ont été libérés, mais le dossier a été porté par le parquet devant la Cour de cassation.

Termonde: Verdict au procès des trainstoppers.

Le premier mars, le tribunal correctionnel de Termonde s'est déclaré incompétent dans l'affaire des trainstoppers, qui ont bloqué un train transportant du matériel militaire US à destination du Golfe il y a plus d'un an (cf. *Solidarité!* n°1).

A l'issue d'une longue explication, la juge du tribunal correctionnel de Termonde s'est déclarée incompétente. Dans ses attendus, elle a mis en avant l'organisation 'professionnelle' des activistes, qui avaient parfaitement préparé leur action. Elle a aussi pointé les conséquences que cette action a eu sur le climat politique en Belgique et au niveau international, notamment les tensions avec les Etats-Unis. Enfin, elle a précisé que selon elle, au vu du contexte et des motivations de l'action et du fait que les transports militaires avaient obtenu l'approbation des

autorités belges, les préventions devraient être requalifiées en tentative de sabotage et atteinte à la sûreté de l'Etat, des délits politiques qui doivent être jugés par une Cour d'assises. Elle s'est donc déclarée incompétente pour juger l'affaire. La balle est maintenant dans le camp du parquet, qui doit oui ou non décider s'il entame des démarches en vue d'un procès devant les assises. Au vu du peu d'empressement du système judiciaire à se pencher sur les délits politiques, cela signifie probablement un enterrement en grandes pompes des poursuites à l'égard des trainstoppers.

Bruxelles: Meeting pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Ce 19 mars, le Secours Rouge/APAPC et l'Union des Jeunes Progressistes Arabes ont tenu un meeting pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah à l'Espace Marx, à Bruxelles (cf. *Solidarité!* n°3). Georges Ibrahim Abdallah est un militant des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises (FARL). Arrêté en octobre 1984 par la police française, il a été condamné à la réclusion à perpétuité.

Le meeting a rassemblé une soixantaine de personnes qui ont d'abord entendu les prises de parole des organisateurs du meeting, avant de visionner la vidéo réalisée par la famille de Georges. Un message téléphonique de Georges adressé aux participants du meeting a ensuite été diffusé, suivi de la projection d'un film sur la guerre de 1982 au Liban, quand les forces armées sionistes, appuyées par les puissances impérialistes, avaient envahi le Liban, encerclé et bombardé Beyrouth, et permis à leurs auxiliaires fascistes libanais de massacrer des centaines de civils palestiniens et libanais dans les camps de Sabra et Chatila. C'est en riposte à cette invasion et à ces massacres que les FARL avaient exécuté à Paris le responsable du Mossad de l'ambassade d'Israël et l'attaché militaire américain.



Projection de la vidéo à l'Espace Marx

Différentes organisations solidaires sont intervenues en fin du meeting: les Etudiants Communistes Libanais, Voie Démocratique (Maroc), Front Démocratique Populaire de Libération Ahwaz, et le Front Révolutionnaire de Libération du Peuple de Turquie (DHKC). Le camarade du DHKC a eu l'occasion de rappeler qu'en prison, Georges Ibrahim Abdallah a participé à des grèves de la faim en solidarité avec les prisonniers révolutionnaires de Turquie en lutte contre le régime d'isolement des prisons de type F, lutte qui a déjà coûté la vie à cent neuf prisonniers, et qui se poursuit encore actuellement.

Georges Ibrahim Abdallah a adressé aux participants du meeting le message suivant:

'Chèr(e)s camarades, chèr(e)s ami(e)s. Derrière ces murs où je me trouve depuis une vingtaine d'années, je vous adresse mes plus chaleureuses salutations révolutionnaires. Votre présence aujourd'hui à l'Espace Marx me touche profondément et m'apporte force et détermination.

Certainement, votre mobilisation solidaire est tout autre qu'un simple soutien humaniste à ma personne; je la perçois d'ici comme un petit pas sur le long chemin de lutte anticapitaliste anti-impérialiste que vous parcourez depuis tant d'années. Chèr(e)s camarades, chèr(e)s ami(e)s ici présents, permettez-moi en ce moment, de vous remercier vous tous et plus particulièrement les camarades du Secours Rouge/APAPC et de l'Union des Jeunes Progressistes Arabes, co-organisateurs de ce meeting, ainsi que les camarades gérant l'Espace Marx.

Comme vous savez camarades, partout où l'on mène une lutte significative contre la politique bourgeoise de destruction lente des prisonnièr(e)s révolutionnaires, la solidarité s'avère une arme indispensable, en tant que telle, bien entendu, elle n'a rien à voir avec un quelconque 'humanisme pleurnichard'. Les bonnes âmes compatissantes, chantres de ce genre de 'solidarité de circonstance' qui s'évertuent tant à s'afficher aux premiers rangs lors des cérémonies aseptisées ou des occasions qui permettent à peu de frais de s'indigner des 'excès de la répression...' ne brillent que par leur absence quand il s'agit d'articuler leur soi-disant 'humanisme' aux diverses manifestations de lutte anticapitaliste, anti-impérialiste.

La solidarité avec les prisonnièr(e)s révolutionnaires, telle que nous l'entendons, est avant tout une solidarité combative qui permet de développer un certain rapport avec l'antagonisme révolutionnaire réellement agissant. C'est justement en fonction de l'incidence sur ce rapport de lutte, que l'on peut se prononcer sur l'opportunité de telle initiative ou la réussite de telle mobilisation, sur l'utilité de telle structure ou la pertinence de telle proposition.

Chèr(e)s camarades, chèr(e)s ami(e)s, certes la solidarité combative est une arme, encore faut-il savoir/pouvoir l'acquérir et s'en servir pleinement! A cette fin, il n'est pas inutile de rappeler que la situation des prisonnièr(e)s révolutionnaires est toujours fonction du mouvement de lutte anticapitaliste anti-impérialiste; ce n'est que dans le cadre global de ce mouvement que l'on puisse aussi bien construire les instruments de solidarité que les rapports qui permettent de s'en servir. Bien entendu, rien n'est acquis une fois pour toutes; il faut sans cesse apprendre à relancer les initiatives appropriées à partir de la dynamique globale de l'affrontement pour rendre la gestion impérialiste de la détention politique contre-productive. Ainsi oeuvrer aujourd'hui à la libération des camarades prisonnièr(e)s des geôles impérialistes c'est en quelque sorte, faire le nécessaire pour rendre le coût de leur détention plus élevé que celui que pourrait coûter leur élargissement. C'est ce que vous avez réussi à faire hier, dans les conditions spécifiques qui sont les vôtres, pour arracher Bertrand, Pascale et Pierre des geôles de la bourgeoisie belge. C'est ce qu'ont réussi hier à faire aussi les résistants libanais à travers le 'Parti de Dieu', et dans les conditions spécifiques qui sont les leurs, pour arracher des centaines de camarades des geôles sionistes. C'est toujours dans la dynamique propre au rapport des forces réellement existant qu'il faut construire et développer les termes appropriés pour une solidarité combative.

Chèr(e)s camarades, la bourgeoisie a toujours foulé aux pieds ses propres lois chaque fois que ses intérêts l'ont exigé. Aujourd'hui dans la gestion globale de la crise du système, les forces impérialistes s'affranchissent de plus en plus non seulement des contraintes de la légalité internationale mais aussi des règles élémentaires du droit international. Même à l'intérieur de chaque espace judiciaire national ou régional, on n'arrête pas d'empiéter sur les libertés fondamentales acquises de hautes luttes, en promulguant de nouvelles lois toujours plus liberticides les unes que les autres. 'Il faut adapter la justice aux évolutions de la criminalité' disent les Perben!

Partout dans le monde, la bourgeoisie impérialiste tente aujourd'hui de briser la résistance des masses populaires et de la contenir entre autres, par la politique terrorisante des rafles à répétition et de l'enfermement à vie des avant-gardes révolutionnaires. Déraciner toute idée de résistance et plus particulièrement toute idée de résistance armée est de plus en plus une exigence incontournable pour les différents projets impérialistes.



Placardage sur le siège d'une banque française à Bruxelles

La destruction lente des prisonnier(e)s révolutionnaires dans les prisons impérialistes ici, s'inscrit justement dans le cadre de cette politique terrorisante; elle ne sert plus simplement à neutraliser définitivement un certain nombre d'activistes révolutionnaires, elle cherche aussi, voire principalement, à frapper les esprits et dissuader contre toute idée de résistance ou de révolte. Il faut en quelque sorte partout pérenniser et amplifier toujours plus la portée des défaites précédentes afin de rendre moins visible l'actuelle résistance héroïque face à la barbarie des impérialistes et leurs affidés. A cette fin, le climat de défaite doit être sans cesse mis en scène ici, en prison: soit par d'interminables démarches humiliantes présumées à l'accès probable au droit de libération conditionnelle, soit par l'exhibition de temps à autres des prisonnier(e)s révolutionnaires usé(e)s par tant d'années de captivité, soit par les images terrorisantes distribuées à dessein des prisonniers de Guantanamo ou d'autres sinistres lieux... Bref la capitulation et la soumission devraient paraître comme l'unique horizon humainement envisageable pour les prisonnier(e)s révolutionnaires. Face à cette politique réactionnaire se dresse et s'affirme immanquablement la démarche solidaire avec les prisonnier(e)s révolutionnaires. Cette dernière puise sa dynamique intime dans la praxis révolutionnaire investissant de plus en plus et à des degrés différents l'entier espace du système capitaliste mondial. La propagande impérialiste généralisée ne changera rien à cette réalité. Partout où les impérialistes ont reconquis le pouvoir après avoir envahi le pays qui leur échappait quelque peu, la situation des masses populaires n'a cessé de s'empirer. Les promesses d'une vie meilleure de paix et de prospérité se sont vite avérées des chimères pour l'immense majorité. Livré au pillage des multinationales, le pays sous leur règne n'est que chaos et misère ouvert à toutes les perspectives susceptibles de renverser leur criminel ordre. Certes, aujourd'hui, l'impérialisme américain, à travers l'administration la plus réactionnaire qui le dirige, occupe encore presque à lui seul le devant de la scène internationale. Avec sa machine de guerre aux capacités terrifiantes, il se présente comme le maître absolu du monde; le moyen aujourd'hui, un an après avoir envahi l'Irak, il cherche à façonner au gré de ses intérêts et par tous les moyens dont il dispose, toute cette région stratégique qui s'étend des pays du pourtour sud de la Méditerranée jusqu'au-delà de ceux du Moyen-Orient. Il n'empêche qu'ici, plus qu'ailleurs peut-être, ni l'arrogance impérialiste ni la propagande mensongère des Etats-Unis et de leurs alliés ne sauraient cacher l'impasse où mène toute cette criminelle politique impérialiste. Certes, celle-ci a pu infliger aux peuples de la région tout particulièrement en Irak, des pertes humainement insupportables, concernant ce dernier pays seulement, les pertes humaines dépassent de loin un million de morts entre guerres, embargo et les conséquences dramatiques liées à la destruction particulière de toutes les infrastructures utiles de ce pays, (à ce propos, les stratèges du Pentagone se vantaient d'avoir ramené l'Irak à l'ère préindustrielle!)... la soldatesque américaine et ses auxiliaires d'autres nationalités se livrent aujourd'hui aux pires excès en Irak et en Afghanistan; la soldatesque sioniste n'en fait pas moins en Palestine. Pour les masses populaires et leurs diverses avant-gardes dans cette région, l'actuel discours impérialiste sur la liberté, la démocratie et la guerre anti-terroriste

n'est que de la poudre aux yeux; il contraste radicalement avec la réalité de la criminelle politique mise en oeuvre par l'alliance impérialo-sioniste. La guerre, le pillage, la colonisation, les assassinats et les rafles à répétition en Irak, en Palestine et ailleurs aussi, constituent et l'essentiel de cette criminelle politique et l'arrière plan du cadre général de sa négation.

Bien entendu, nul n'ignore que les impérialistes américaines ou autres ne font pas la guerre pour satisfaire la folie meurtrière d'un tel ou tel président ou assouvir la haine contre tel ou tel peuple. Le cadre général légal mis en place par l'administration Bush pour fixer les nouvelles règles économiques en Irak est édifiant à ce propos. Il est déjà là en marche. Il fournit pas mal d'éléments sur les raisons de cette guerre bien qu'il ne fasse pas la une des grands médias impérialistes.

L'invasion et l'occupation de l'Irak montre aujourd'hui qu'au nom de la 'guerre contre le terrorisme', les Etats impérialistes cherchent essentiellement à imposer par tous les moyens les règles commerciales qui leur sont nécessaires, à savoir les règles commerciales qui répondent aux intérêts des multinationales. Les projets des Bush, Rumsfeld, Pearl et tous les autres datent de la fin des années 80... Les ordonnances de Bremer et le plan Bearingpoint ne sont pas simplement un épisode temporaire pour un pays sous occupation; ils sont destinés à mettre d'une manière permanente l'économie et les ressources naturelles irakiennes à la disposition des multinationales. L'Irak n'est certainement que le début...

Ceci étant, la résistance des masses se développe sans cesse au grand dam des régimes fantoches désarçonnés par la tournure que prennent les contradictions du système impérialiste.



Manifestation contre l'occupation en Irak

Démasquons, camarades, les criminels projets impérialistes et leur propagande mensongères et soutenons sans réserve la résistance des peuples de la région. C'est le véritable soutien que l'on peut apporter aux prisonnièr(e)s révolutionnaires ici ou ailleurs...

*A bas l'occupation de l'Irak!
A bas l'occupation de la Palestine!
A bas l'alliance impérialiste!
Honneur aux martyrs et aux peuples en lutte.
Ensemble camarades, nous vaincrons!*

En conclusion du meeting, un rendez-vous a été pris pour la manifestation du 20 contre la guerre et l'occupation de l'Irak, et c'est ainsi que des membres de l'JUPA et du Secours Rouge ont porté dans la manifestation un calicot appelant à la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Pour écrire à Georges Ibrahim Abdallah:

1680-A
M C de Lannemezan,
Rue des Saligues,
BP 166
65307 Lannemezan
France

Bruxelles: Menace contre le squat de la V.U.B.

Depuis plus de deux mois, un groupe de personnes occupent sans droits ni titres des locaux appartenant à la V.U.B., 1069 chaussée de Wavre, laissés à l'abandon depuis plus de 3 ans.

Deux semaines après l'ouverture, une dizaine de policiers ont pénétré illégalement dans les lieux et ont tenté d'expulser la dizaine de personnes présentes et cela sans aucune décision de justice et sans mandat d'expulsion. Finalement, un délai d'une semaine a pu être négocié avec un représentant de la V.U.B. Les occupants réclament le droit d'occuper à titre précaire ces lieux laissés vides depuis si longtemps. Ces locaux sont composés d'une dizaine de chambres, anciens kots d'étudiants, et d'une grande salle. Ils veulent faire de ce lieu un lieu de vie ouvert à diverses activités culturelles et politiques en mettant l'accent sur l'auto-organisation et la gratuité (resto populaire, friperie gratos, infothèque: diffusion de brochures, livres, journaux, projections de films alternatifs...).

L'année passée, plusieurs initiatives semblables ont été sévèrement réprimées par les autorités communales (expulsion manu militari par les policiers, criminalisation, abus de pouvoir, intimidations, violences, confiscations et destruction du matériel).

Contact: skwatbxl@no-log.org

La police étrenne un nouveau système d'espionnage.

Le week-end des 17 et 18 avril, la police fédérale a testé un nouveau système de surveillance et d'enregistrement des communications baptisé NiceTrack et fabriqué par la firme israélienne Nice. Le système NiceTrack permet de pister une large gamme de moyens de communication incluant les lignes téléphoniques analogiques, la téléphonie fixe, le réseau cellulaire (GSM et autres), les SMS, les fax, le réseau des bipeurs et le trafic Internet en liaison avec les fournisseurs d'accès.

Lors d'une écoute téléphonique classique, la police cible une ligne téléphonique bien précise et elle n'est censée le faire que sur base d'indices sérieux, suivant un mandat délivré par un juge d'instruction. Le système NiceTrack fonctionne de façon tout à fait différente, son principe consiste à stocker toutes les communications d'abord et à les trier ensuite à la demande.

Le test de la mi-avril portait sur une 'boîte' installée chez le fournisseur Belgacom. Celle-ci devrait permettre de dévier une copie de l'ensemble du trafic Internet d'une partie de Bruxelles vers les ordinateurs de la police. NiceTrack devrait alors y détecter les communications de policiers qui joueront le rôle de cobayes. Une fois cette technologie testée et approuvée, elle sera appliquée sans aucune distinction entre les divers providers Internet.

Rafle européenne contre le DHKC.

Le 2 avril 2004, soixante-trois militants ont été arrêtés en Europe dans une opération visant des révolutionnaires et des progressistes turcs. La rafle a commencé jeudi matin en Turquie, mais aussi en Italie, Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas, visant le DHKC (Front Révolutionnaire de Libération du Peuple). Le DHKC a été classé terroriste par le Département d'Etat américain et l'Union Européenne. Cette vaste opération intervient avant le sommet de l'OTAN à Istanbul en juin, auquel doit participer le président américain George W. Bush. 40 militants avaient été arrêtés en Turquie et 23 dans les autres pays. Selon la police turque, l'opération coordonnée a pris un an à organiser.

En Belgique, deux perquisitions ont eu lieu (avec confiscation des téléphones, etc.), et notamment dans les locaux de Tayad, mais toutes les personnes interpellées ont été relâchées. Le 7 avril, un rassemblement s'est tenu devant l'ambassade d'Italie, puis rond point Schuman, devant le siège de l'Union Européenne, pour protester contre cette rafle. Le Secours Rouge/APAPC a assuré une présence solidaire dans cette manifestation.

Contact: <http://www.tayad.org>

Zaventem: Manifestation contre les déportations collectives.

Le Collectif de résistance aux centres pour étrangers et le Vluchtelingen Aktie Komitee, ont mené le 14 avril une initiative de protestation à l'aéroport de Zaventem contre toute déportation collective. Le bruit courrait en effet, parmi les personnes détenues dans les centres fermés pour étrangers, et confirmé par différentes sources, qu'une nouvelle déportation collective par avion militaire était prévue ce mercredi 14 avril en direction de l'Afrique. Cette déportation collective aurait été une nouvelle initiative des Ministres concernés du Benelux.

Les expulsions collectives font partie d'une politique d'asile restrictive qui accélère les procédures d'examen des demandes d'asile, ignore les recours individuels afin de rentabiliser l'organisation de ces vols groupés. Dans ce contexte, la Ligue des Droits de l'Homme, dans son communiqué du 11 mars 2004, a rappelé que la Belgique a été condamnée en 2002, par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire de l'expulsion collective des tziganes en octobre 1999, du fait 'qu'à aucun stade de la période allant de la convocation des intéressés au commissariat à leur expulsion, la procédure n'offrait des garanties suffisantes attestant d'une prise en compte réelle et différenciée de la situation des personnes concernées'.

En ce mois de mars, deux 'expulsions groupées' ont été organisées par le Benelux à partir de l'aéroport de Melsbroek, la première vers le Kosovo et l'Albanie, la seconde vers la Roumanie et la Turquie. Les ministres de l'Intérieur Patrick Dewael, pour la Belgique, et Luc Frieden, pour le Luxembourg, ainsi que Rita Verdonk, ministre néerlandaise de l'Immigration et de l'Intégration présentent ces expulsions comme un projet pilote européen.

Il faut rappeler que ces expulsions se font sans témoin, sans résistance possible: les expulsés sont menottés, encadrés chacun par deux gendarmes... Ils sont 'accueillis' à l'arrivée par les autorités de leur pays d'origine et le plus souvent voués à une nouvelle détention... Aujourd'hui de nombreux Africains, détenus dans les centres fermés, qui ont entendu parler de cette date de déportation collective sont dans l'angoisse. A Vottem, des guinéens sont détenus de longue date, depuis octobre, novembre 2003... Ceci dit, ce sont tous les africains qui se sentent menacés, car plusieurs vols sont prévus.

Contact: cracpe.skynet@blogs.be

International

Les camps américains de la 'guerre contre le terrorisme'.

De source américaine, 6.700 prisonniers 'de sécurité' (et 2.500 détenus de droit commun) sont aujourd'hui détenus dans les camps de l'armée américaine en Irak. Ce chiffre serait sous-évalué. Rien qu'à la prison d'Abou-Ghraib, à une cinquantaine de kilomètres de Bagdad, plus de 3.000 prisonniers sont aujourd'hui incarcérés. C'est le règne de l'arbitraire: ils doivent être jugés mais ils ne savent ni pourquoi, ni quand, ni ce qu'ils risquent, car aucun chef d'inculpation n'est prononcé.

Emplissent pêle-mêle les camps ceux qui ont violé le couvre-feu ou qui ont été raflés à proximité du lieu d'une attaque contre les forces d'occupation, ceux qui sont soupçonnés de délits de droit commun ou de faire partie de la résistance, et d'anciens cadres du parti Baas de Saddam Hussein.

La punition (pour avoir crié d'une tente à l'autre par exemple) est l'exposition au soleil du désert, face contre terre et mains liées. Des détenus sont humiliés, mis à l'isolement pendant des semaines dans des cellules d'un mètre sur deux. Les coups sont fréquents (la justice militaire a dû se prononcer sur le cas de militaires US ayant battu à mort un prisonnier) et l'eau rare (à Bucca, près de Bassora, dix robinets fournissent très peu d'eau à 1.000 détenus). Hommes et femmes, enfants et vieillards, valides et infirmes subissent ce régime de détention. Les mouvements de protestations sont réprimés par des tirs de balles en caoutchouc et par les électrochocs des pistolets électriques (taser).

En Afghanistan, la CIA possède également des prisons à Kaboul et à Ariana Chowk, et un camp de détention à la base aérienne de Bagram. C'est là que sont amenés les Afghans raflés par l'armée américaine dans le pays. Des prisonniers y sont détenus en dehors de tout cadre légal, ils y sont battus, on les oblige à rester pendant des heures dans des positions douloureuses (soit enchaînés, soit sous la menace de coups ou de prolongation de la séance), on les humilie, on les prive de sommeil, on exploite la phobie des chiens et des rats de certains prisonniers, on diminue les doses d'anti-douleur de blessés pour les faire parler.

Plus de six cents de prisonniers raflés en Irak et en Afghanistan ont été transférés à la base de Guantanamo. Les premiers prisonniers libérés du camp de Guantanamo ont témoigné: des centaines de prisonniers cagoulés, détenus dans des cages de deux mètres sur deux dont ils sortaient une fois par semaine pendant 15 minutes (5 minutes de douche et 10 minutes d'exercice), humiliation et torture blanche, isolement (interdiction absolue de parler), coups, injections médicamenteuses appliquées de force, non-droit absolu. Les autorités US qualifient ces prisonniers de 'combattants illégaux' de telle sorte qu'ils n'ont ni les droits des prisonniers 'civils' américains, ni ceux que la convention de Genève reconnaît aux combattants, même aux combattants irréguliers.

Aucune inculpation n'a été formulée officiellement et les commissions militaires qui devraient juger ces prisonniers ne sont toujours pas constituées. Les militaires US y agiront comme interrogateur, procureurs, avocats, juges et, si des peines de mort sont prononcées, bourreaux (une chambre d'exécution a été construite à Guantanamo); ils ne rendront compte qu'au président Bush. Donald Rumsfeld a cependant indiqué qu'une petite partie seulement des détenus de Guantanamo seront jugés par ces commissions, les autres seront simplement maintenus en détention 'jusqu'à la fin du conflit', c'est à dire on ne sait quand...

France: Des nouvelles des prisonnièr(e)s d'Action Directe.

Les nouvelles des prisonnièr(e)s d'Action Directe sont de plus en plus inquiétantes. Des examens médicaux ont révélé que Jean-Marc Rouillan semble atteint d'un cancer du poumon.

Joëlle Aubron a été transférée au CHU (hôpital universitaire) de Lille le samedi 6 mars suite à plusieurs malaises. Elle y a été opérée d'une tumeur au cerveau (qui serait une métastase). L'Administration pénitentiaire et la Chancellerie a fait obstruction aux visites de ses parents au CHU. On a appris depuis que Joëlle avait été menottée des deux bras à son lit d'hôpital pendant deux semaines, que des flics étaient en permanence au pied de son lit et que la porte de sa chambre était constamment ouverte!

Peu après son opération, Joëlle a été ramenée à la prison. Dans une lettre adressée 'à tous les amies, amis et camarades qui se sont inquiétés pour moi', Joëlle Aubron écrivait le surlendemain de son retour à Bapaume: *'Dans une quinzaine de jours, commencera une suite de soins quotidiens sur une bonne quarantaine de jours. Pour l'heure, n'est pas encore établi la manière dont ils se dérouleront. Ils ne nécessitent pas d'hospitalisation en eux-mêmes. Néanmoins, même si ma qualité de prisonnière au long cours, étiquetée dangereuse qui plus est, entraîne une nouvelle hospitalisation, je compte bien utiliser ces quinze jours pour la préparer. Non seulement j'ai l'énergie pour éviter que se reproduisent les conditions de la première hospitalisation mais cette fois ma famille et mes proches n'auront pas à revivre les huit premiers jours de l'hospitalisation en urgence du 6 mars. Ceci pour dire que je vais bien. Au moment où j'écris, je suis encore stressée par ces quatre dernières semaines, de la conscience de l'inquiétude brutalement suscitée et non résolue avant le 10 mars aux conditions mêmes d'une hospitalisation sous escorte policière. Pour autant, entourée par ma camarade Nathalie et par une camarade basque, Agurtzane, je sens déjà diminuer la tension. Je suis sereine pour aborder cette suite. Une fois encore, ce sont les mots amour et colère qui définissent le mieux mon état d'esprit. Dans le premier, les amours et les amitiés personnelles s'entrelacent avec l'élan initial de notre engagement pour une libération sociale, politique et culturelle du mode de production capitaliste. La seconde aussi joue ainsi sur les deux tableaux. Difficile de ne pas relier les conditions de cette hospitalisation, du black-out initial vis-à-vis de ma famille aux menottes m'attachant au lit en passant par une accumulation de consignes prétendument sécuritaires, à une perpétuation routinière par la machine étatique de sa politique à notre égard. L'Etat nous aime, le seul problème est qu'il a l'amour vache: il s'agit de nous garder encore et encore. Je le sais, nous le savons et c'est aussi contre cet acharnement que la colère sert d'armure dans l'adversité. Bref, j'espère que ce simili de communiqué vous aura dit l'essentiel: même menottée sur mon lit, encerclée dans un de ces no man's land dont les administrations répressives ont le secret, me protégeaient la chaleur de vos amitiés et nos engagements communs pour changer de société et rendre l'avenir à l'humanité. Carrément!'*



Le long de la ligne TGV Bruxelles-Paris

Quatre jour après avoir écrit ces lignes, Joëlle a perdu connaissance et s'est blessée à la tête en tombant. Elle a une nouvelle fois été transférée d'urgence à l'hôpital. Revenue à Bapaume, Joëlle devra retourner au CHU pour passer 10 séances de rayons - comme traitement complémentaire à l'enlèvement de la tumeur au cerveau.

Nathalie Ménigon est toujours dans un état de santé désolant, conséquence des accidents cardio-vasculaires qui l'ont laissée partiellement hémiplégique.

Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillant sont incarcérés depuis 17 ans. Régis Schleicher est incarcéré depuis 21 ans! Il est libérable depuis des années mais ses demandes de libération sont systématiquement déboutées parce qu'il refuse tout

chantage au reniement. Depuis leur incarcération, l'Etat français a tout mis en oeuvre pour les détruire psychiquement et physiquement. Résistant à un véritable programme d'anéantissement, il leur fallut mener deux grèves de la faim de plus de cent jours pour qu'il soit mis fin à leur isolement.

Des années de luttes furent nécessaires pour contraindre l'Administration pénitentiaire et la Chancellerie à reconnaître la gravité de l'état de santé de Georges Cipriani et de Nathalie Menigon. Pourtant, il est établi que les longues peines et la détention et l'isolement sont pathogènes.

La juridiction nationale de libération conditionnelle (JNLC), composée de magistrats de la Cour de cassation, a refusé le 9 avril de libérer pour des raisons de santé Nathalie Ménigon (une décision de la juridiction de libération conditionnelle concernant Joëlle est attendue le 3 mai). La Chancellerie refuse d'appliquer aux prisonniers politiques la loi Kouchner, qui prévoit une suspension de peine pour les détenus gravement malades et dont la situation ne saurait s'améliorer en prison. Cette loi est appliquée aux prisonniers sociaux à l'agonie, et leur permet de mourir hors de la prison et d'ainsi baisser l'effroyable taux de mortalité dans les prisons. Cette loi est aussi appliquée aux membres de la classe dirigeante; elle a servi à libérer Maurice Papon (préfet vichyste collaborateur du génocide nazi, puis préfet gaulliste ayant présidé au massacre des algériens le 17 octobre 1961 et à celui des manifestants de Charonne et qui se porte très bien, merci pour lui), et tout récemment Loïc-Prigent, le PDG d'Elf-Aquitaine.

A l'initiative du collectif 'Ne Laissons Pas Faire' (maintenant soutenu dans cette campagne par les Verts, le Parti communiste, Lutte ouvrière, la CGT et SUD), de la CNT, du Comité pour un Secours Rouge et de la Commission pour un Secours Rouge International, les manifestations de solidarité se sont succédées. En France ont eu lieu des meetings à Paris les 23 mars et 27 avril (avec à chaque fois une délégation solidaire de notre Secours Rouge/APAPC), meeting à Marseille le 18 avril, des manifestations hebdomadaire devant le siège de l'administration pénitentiaire, des affichages, des bombages (un terril du Nord de la France a été peint d'un gigantesque LIBEREZ MENIGON) visible de tous les environs, des initiatives à Toulouse, Saint-Etienne et Montpellier, mais aussi à l'étranger (peintures sur la ligne TGV Bruxelles-Paris, manifestations au consulat de France de Francfort et à la Maison de France à Zurich, tir d'une fusée marine de détresse contre la façade du consulat de France à Zurich, etc). A ces initiatives s'est ajoutée la manifestation de Bapaume dont il est question ci-après.



Meeting de soutien NLPF à Paris

Infos: <http://www.action-directe.net/index.php?newlang=french>

Turquie: Action du DHKC contre des responsables du massacre des prisons.

Le 22 avril, à Halkali (Istanbul), une unité combattante du DHKC a mené une attaque à l'explosif contre un autobus banalisé transportant des officiers de l'armée turque. Cette action s'inscrit dans la campagne de représailles contre les auteurs du massacre des prisonniers politiques les 19-22 décembre 2000. Pour rappel, c'est pour briser la grève de la faim de protestation des prisonniers révolutionnaires que les commandos de l'armée turque, les gendarmes et des membres des services secrets ont fait une descente dans les prisons. Les prisonniers s'étant barricadés dans leurs dortoirs, les militaires ont utilisés des bombes, des grenades incendiaires, des gaz et des armes automatiques, assassinant 28 prisonniers.

Le communiqué du commando du DHKC expose: 'Nous continuerons à demander des comptes pour les massacres commis. Nos mains continueront à saisir les assassins par leur col. Nous, combattants, continuerons à poursuivre les bourreaux. Nous estimons légitime de demander des comptes à ceux qui, les 19-22 décembre 2000, ont brûlé vives nos camarades, six femmes incarcérées dans la prison de Bayrampasa. Nul ne peut dissimuler le massacre commis dans 20 prisons de Turquie, qui coûta la vie à 28 de nos camarades et qui constitue le plus grand massacre des prisons dans l'histoire de notre pays. Les anciens et les nouveaux gouvernements, les tribunaux peuvent très bien ignorer l'enquête sur les massacres et cacher les assassins. Mais de même, le peuple ne renoncera pas à demander justice, de même, les combattants de la libération du peuple ne renonceront pas à l'appliquer. (...) Voyez donc, ces fiers officiers qui se déplacent entre leurs domiciles et leurs casernes en véhicule civil pour se camoufler. Pourquoi en véhicule civil? Parce qu'ils connaissent leurs crimes. Ils cherchent ainsi à échapper à la justice populaire. Nous sommes patients! Notre histoire est riche en exemples illustrant notre patience et l'infaillibilité de notre mémoire. Nous n'avons oublié ni pardonné aucun crime commis contre le peuple. Les assassins de nos camarades ont toujours su qu'ils ne pourront échapper à notre justice. Pareil pour les responsables politiques, les commanditaires et les exécutants du massacre du 19 décembre. Pareil pour les escadrons de la mort qui, ce jour là, riaient à gorge déployée en brûlant vif nos camarades. Tôt ou tard, ils comprendront eux aussi, le sens de notre avertissement.'

France: Verdict au procès des indépendantistes bretons.

Le procès des onze membres de la gauche indépendantiste bretonne accusés d'appartenir à l'Armée Révolutionnaire Bretonne ou d'en être complice aura duré quatre semaines avant de se terminer le 25 mars par le verdict suivant: Kristian Georgeault: 11 ans de prison (3 ans et 11 mois de détention provisoire); Paskal Laizé: 8 ans de prison (3 ans et 11 mois de détention provisoire); Stefan Philippe: 6 ans de prison (3 ans et 11 mois de détention provisoire); Alain Solé: 6 ans de prison (3 ans et 11 mois de détention provisoire); Arno Vannier: 4 ans de prison (3 ans et 11 mois de détention provisoire); Gaël Roblin: 3 ans de prison (3 ans et 11 mois de détention provisoire); Philippe Jaumouillé: 5 ans avec sursis (6 mois de détention provisoire); Jérôme Bouthier: acquitté (2 ans et 6 mois de détention provisoire); Solenn Georgeault: acquittée (deux mois de détention provisoire); Paskal Scattolin: acquitté (six mois de détention provisoire).

Plus de trois et quatre ans de détention provisoire, le refus systématique de libérer un prévenu gravement malade, le renvoi devant une Cours d'assises spéciale de militants accusés de simples délits... Tout cela a longuement et systématiquement été justifié par les magistrats instructeurs par la gravité de l'attentat contre le MacDo de Quévert (un mort).

La vérité était pourtant évidente dès les arrestations de l'année 2000: aucun des membres de l'ARB (qui a revendiqué des attentats commis contre les symboles et intérêts de l'Etat français comme des gendarmeries et des perceptions), n'avait de près ou de loin participé aux attentats contre les MacDo. L'absence totale d'indice désignant l'ARB comme responsable de l'attentat de Quévert fut évidente aux audiences, malgré l'acharnement des policiers et des magistrats instructeurs. C'est ce qui explique la relative légèreté des peines pour les accusés déclarés coupables de faire partie de l'ARB. Le procureur général de Paris a toutefois fait appel contre certains accusés de la décision rendue par la cour d'assises spéciale.

Contact:

Paris: Manifestation des travailleurs sociaux contre la loi Sarkozy.

Le 17 mars, 10.000 travailleurs sociaux, éducateurs, assistants sociaux, magistrats, médecins de PMI, formateurs, étudiants en travail social manifestaient à Paris contre le projet de loi sur la prévention de la délinquance de Sarkozy.

L'article 11 du chapitre 6 de la loi Sarkozy oblige les travailleurs sociaux à livrer toute information sur les situations qu'ils ont en charge, sous peine de sanction.

Une mobilisation sans précédent dans ce secteur: des travailleurs sociaux étaient venus de province pendant que dans le même temps des mobilisations avaient également lieu dans d'autres grandes villes (Bordeaux, Toulouse, Marseille, etc). Les mots d'ordre qui ont été scandés tout au long de cette manifestation exprimaient le refus de se voir transformer en auxiliaires de police: 'Educateur, pas délateur', 'Educ pas indic', 'Nous ne sommes pas des enfants de Pétain'

La loi Sarkozy se situe dans le nouvel arsenal répressif français, au même titre que les lois Perben 1 et 2 dont il avait été question dans le numéro précédent de *Solidarité!*

Depuis deux ans, des travailleurs sociaux s'organisent sur différents fronts et de nombreux collectifs se sont constitués partout en France, avec des syndicats, des associations, des organisations démocratiques (comme la Coordination pour le droit au logement). Ils dénoncent la stigmatisation et la criminalisation des populations les plus fragiles, faisant de la pauvreté un délit. Ils refusent d'être instrumentalisés et de devenir les agents du contrôle social des populations qu'ils ont en charge.

Un collectif national unitaire regroupant collectifs, syndicats et associations s'est constitué contre les lois liberticides et a appelé le 21 avril à une grève nationale dans le secteur.

France: Nouvelle manifestation à la prison de Bapaume.

Le 13 septembre 2003, à l'appel de la Commission pour un Secours Rouge International, une manifestation a eu lieu devant la prison de Bapaume (Nord de la France) en solidarité avec les militantes d'Action Directe, Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon, et avec la militante basque Julia Morena Maquso.

Ce samedi 24 avril, des bus provenant de l'ensemble des provinces du Pays Basque se sont rendus à l'appel de l'organisation Askatasuna vers les deux prisons les plus éloignées du Pays Basque où des prisonniers politiques basques sont incarcérés. Il s'agit de la prison d'Algeciras (au Sud de l'Andalousie) et de Bapaume (où une autre militante basque, Agurtzane, a rejoint Maquso il y a quelques mois).

Ces deux prisons sont le symbole de la politique d'éloignement et d'isolement politique mise en place par les gouvernements français et espagnole. 700 prisonniers politiques basques (dont 135 prisonniers basques dans 26 prisons françaises différentes) subissent cette injustice, et cette répression politique visant avant tout à couper tous leurs liens avec leur pays, familles et proches. La politique de dispersion et d'éloignement des prisonniers basques loin du Pays Basque complique, donc espace, les visites des familles, des avocats et des médecins. Cette politique appliquée depuis 1987 frappe également les familles obligées de parcourir des milliers de kilomètres pour une visite de moins d'une heure (quatorze parents sont morts sur la route de la prison depuis la dispersion).

En plus de revendiquer le respect de leurs droits, pour leur dignité, le Collectif des Prisonniers Politiques Basques lutte aussi pour la reconnaissance de leur caractère politique. Car cette reconnaissance est indispensable dans la voie de la résolution du conflit politique. Si on veut dépasser cette situation de conflit politique, il est indispensable d'accepter le caractère politique des prisonniers politiques basques, ainsi que leur participation au processus politique en Pays Basque.

Ce sont donc 250 basques débarquant de cinq autocars qui ont participé à la manifestation de Bapaume, rejoint par des manifestants français. En effet, le collectif 'Ne Laissons Pas Faire' (NLPF) s'était associé à l'appel d'Askatasuna, ce qui permettait de renouveler, de manière plus large, la manifestation de l'année passée en soutien aux prisonnières d'Action Directe. Ont donc également participé à cette initiative des militants du Collectif 'Ne Laissons Pas Faire', de la CNT, du Comité Secours Rouge (Paris). Dix membres de notre Secours Rouge/APAPC ont fait le voyage et participé à cette manifestation.

Pic-nique, chants, partie de foot, discours, et activités basques traditionnelles comme la pyramide humaine, se sont succédés pendant quatre heures sous les encouragements des prisonnières.

Contact:

Askatasuna: 14 Rue Bourgneuf 64100 Bayonne
askatasuna.eh@free.fr

Maroc: Liberté pour les prisonniers politiques!

La répression a encore frappé au Maroc. Derrière la façade de la 'nouvelle ère démocratique', la caractèrè anti-populaire du régime continue à s'affirmer sur tous les terrains: un accord de libre échange avec les USA donne plein accès au pillage de 95% de l'économie marocaine. Un Marocain sur cinq est sans travail; le pays compte 65% d'analphabètes, le travail des enfants est la règle (des gamines de 6 à 12 ans travailleurs dans les fabriques de tapis). Le choix des marocains est la misère, l'émigration (près de 80% des marocains désirent émigrer), ou la lutte. Les luttes populaires sont sévèrement réprimées. Ainsi le mouvement étudiant de février de cette année, qui a vu les forces de la Sécurité Mobile d'intervention (SIM) envahir les campus, tirer des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes. Le 12 février, 148 personnes ont été arrêtées. Sept d'entre elles viennent d'être condamnées: Mohammed Boutaieb (condamné pour appartenance à la Voie Démocratie Basiste), Marhali Et, Kamal Adres, Elias El Bazdaoui, Soufian Ben Kassmi, Sami Mounaïm, Mohamed Aâdli et Abdelhak El Aâsiyed ont été condamnés pour outrage aux fonctionnaires publics et atteinte à la 'personnalité intouchable' (sic) et dégâts matériels de la propriété de l'Etat.